

MADAME LA DIRECTRICE/SALARIÉE
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE LA NATURE
7 RUE DE L ÉGLISE
CULOZ
01350 CULOZ

Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2026 au 31/12/2026

> **Assuré** : 109977/Q - ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE LA NATURE 7 RUE DE L ÉGLISE CULOZ 01350 CULOZ

Au titre du contrat Convergence Responsabilité civile N° 7013-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Dommages corporels	8 000 000 €
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	350 000 €
Défense et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 6 décembre 2025
Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD



